



EDITO / INTERCOMMUNALITÉ, UN GRAND ET NON UN GROS MOT

Ce terme qui signifie partage de projets entre communes et que beaucoup de maires ont depuis longtemps intégré dans leurs réflexions et leurs politiques locales semble encore nettement sous exploité par l'équipe municipale en place.

L'intercommunalité a pour principal intérêt, dans cette période de « vaches maigres » économiques, de partager certains investissements lourds et d'envisager ainsi des projets plus vastes à l'échelle des besoins partagés de plusieurs communes.

Force est de constater qu'Hennebont a clairement manqué cette opportunité en ce qui concerne la création d'une salle de spectacle digne des besoins de notre ville et des communes alentours et s'apprête à récidiver sur le très coûteux projet de la piscine.

Heureusement quelques initiatives échappent à cette règle : depuis quelques semaines et après de nombreuses demandes, l'équipe dirigeante du Tennis club d'Hennebont vient d'obtenir la mutualisation de ses structures d'accueil avec celles de Lochrist créant ainsi un club de tennis intercommunal. Notre maire déjà sollicité il y a plus d'un an sur ce projet resté jusque-là sans suite a fini, qu'il en soit remercié, par se laisser contaminer par l'allant de l'équipe municipale lochristoise partie prenante dans ce projet.

Alors que les mentalités semblent évoluer et que le budget piscine apparait comme dangereusement lourd pour nos finances, est-il trop tard pour « intercommunaliser » ce projet qui au final bénéficiera aux habitants de nombreuses communes alentours ?

Lionel Barjonet

LE DOSSIER / LA PISCINE : LE GRAND PLONGEON ?

Une piscine à Hennebont ! La promesse figure dans tous les programmes électoraux depuis plus de trois décennies. Au vu de l'importance de la population scolaire, au vu du nombre d'associations (dont plusieurs ont l'utilité de cet équipement en complément de leurs activités : triathlon, aviron, canoë-kayak, musculation, gymnastique d'entretien, halte garderie et assistantes maternelles...), au vu de la démographie, le besoin et l'utilité d'un tel équipement sont réels.



COÛTS ET SUBVENTIONNEMENTS

Le besoin étant avéré, le projet de « complexe aquatique » à Hennebont a été retenu, au chapitre « développement touristique et sportif et des loisirs de qualité », dans le contrat de pays du Pays de Lorient 2006-2012 signé entre la région Bretagne et le Pays de Lorient. A ce titre, la région apportera un financement de 1 874 010 €. Trois clauses sont suspensives pour l'obtention de ce financement régional :

- ♦ qu'il ne soit pas dédié à des actions relatives à la remise en forme ou aux soins du corps ;
- ♦ que soit prise en compte la qualité environnementale de la construction, notamment par le choix d'un mode de chauffage respectueux de l'environnement et d'un système de récupération des eaux de pluie ;
- ♦ que soit attestée la dimension intercommunale du projet.

Ce projet de « complexe aquatique » tant attendu étant inscrit au contrat de pays, les élus d'Hennebont ont dit banco, en janvier 2008, avec pour argument : « *Jamais, nous ne retrouverons une telle opportunité en matière de subventionnement.* » Cela est sans doute vrai.

Le projet est donc bel et bien engagé. Le « complexe aquatique » devrait sortir de terre en janvier 2010. Son coût est actuellement estimé à 9 694 000 €. Outre les subventions dans le cadre du contrat de Pays, un financement de 350 000 € (sur les 850 000 € demandés) a été accordé par le Centre national pour le développement du sport. La ville d'Hennebont aura donc à payer, à elle seule, près de 7,5 millions d'euros. La mise en service de l'équipement nécessitera une subvention d'équilibre de fonctionnement qui se situera entre 350 000 € et 500 000 € par an pour la ville d'Hennebont.



CONSEQUENCES SUR LES FINANCES DE LA VILLE

La véritable question est donc : la ville d'Hennebont a-t-elle la capacité financière d'absorber un tel projet actuellement ? Une mission d'expertise économique et financière du Trésor public a rendu son rapport en septembre 2009 dans lequel il est confirmé que l'endettement de la commune, déjà important, va devenir « très lourd à partir de 2010 », du fait du poids du complexe aquatique. Déjà, aujourd'hui, le « ratio du nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette s'établit à 9,5 années, ce qui est élevé (moyenne régionale 5,57) et au-dessus du premier seuil d'alerte », stipule ce rapport.

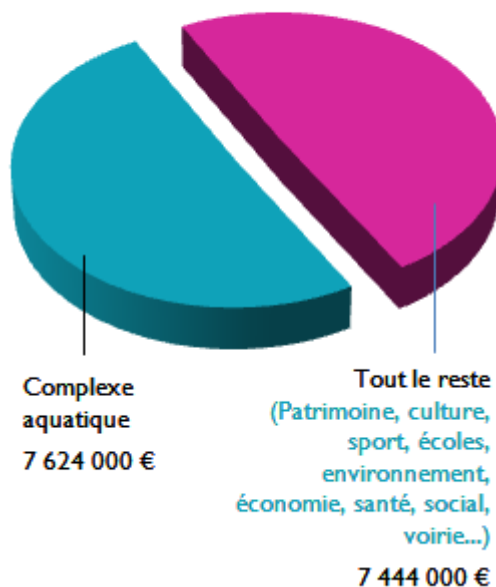
Pour ouvrir des marges de manœuvre permettant de financer le « coût social » engendré par le nouvel équipement, des nouvelles économies de fonctionnement devront inéluctablement être réalisées. Par exemple, en matière d'économie d'énergie. Mais pour cela, il serait nécessaire d'investir très fortement sur les 57 000 m² de bâtiments communaux, sur l'éclairage public, sur les véhicules municipaux... Or, pour financer le complexe aquatique, la ville va devoir réduire tous ses autres investissements pourtant tout aussi nécessaires que la piscine.

DES INCERTITUDES ET DES IMPRÉCISIONS

Si les coûts sont désormais connus quant à la réalisation du complexe aquatique, demeurent toutefois beaucoup d'incertitudes quant à son fonctionnement notamment :

- ♦ **son implantation et son environnement dans la Zac-centre** : la piscine va se retrouver dans un « no man's land ». Atout ou inconvénient pour le devenir de la Zac-centre actuellement en panne ? La question reste posée.
- ♦ **les modalités de fonctionnement** du complexe aquatique n'ont pas encore été définies : répartition des horaires ; les offres d'activité ; la tarification ; le plan de commercialisation... De ceci dépend également le recrutement et l'affectation des personnels, étant entendu que la gestion de l'équipement se fera en régie municipale. Ce sont ces modalités qui influenceront sur le montant des charges annuelles.
- ♦ **aucun accord précis n'a été confirmé avec les communes environnantes** quant à leur participation au fonctionnement. Des contacts ont-ils été pris et des engagements obtenus ?
- ♦ **le réseau de chaleur** devrait être alimenté par une chaudière bois, prévue pour chauffer également d'autres équipements sur le périmètre de la Zac-centre (Maison pour tous ; maison des associations et maison de l'Enfance ; futur Ehpad...). Or, là encore, aucun montage financier et administratif précis n'a été réalisé quant à la gestion de cette chaudière bois.

Plan pluriannuel d'investissements Répartition des investissements dans les cinq prochaines années



Le dossier : Jean-Luc Henry



Le permis de construire est déjà affiché.

DES PROMESSES QUI NE POURRONT PAS ÊTRE TENUES

Le complexe aquatique sera le gros projet de la mandature 2008-2014. Les finances de la Ville étant déjà « tendues », difficile d'imaginer que les autres projets promis, par l'équipe majoritaire, puissent être réalisés, à savoir :

- ♦ « La modernisation des services municipaux (regroupement services techniques et espaces verts sur un même site). »
- ♦ « Accompagner Hennebont Blavet Habitat dans ses projets de réhabilitation de quartiers. »
- ♦ « Création d'un outil financier adapté au développement de microprojets. »
- ♦ « Soutenir la création d'une maison médicale d'accueil d'urgence... »
- ♦ « Aménager le plan de circulation sur l'ensemble de la commune... »
- ♦ « S'opposer à la vente du Logis Abbatial, y compris par l'achat à titre conservatoire... »
- ♦ « Développer la zone du Ty-Mor... en relation avec sa vocation maritime... »
- ♦ « Privilégier les économies renouvelables et les économies d'énergie... »
- ♦ « Soutenir la pratique de la musique et de la danse, en adaptant les équipements à l'évolution des nouveaux besoins... »



Élu d'Hennebont initiatives citoyennes, Gilles Ancelin répond à l'Écho citoyen sur le thème du projet de complexe aquatique à Hennebont.

La rumeur dit que la piscine ne se fera pas. Qu'en est-il ?

Les pelleteuses vont rapidement réapparaître au niveau de la future Zac pour atteindre l'annexe de l'ancien terrain d'Honneur, endroit où sera construit le futur complexe aquatique. Le groupe majoritaire est bien décidé à ce que le projet démarre.

Les élus Hic s'opposent-ils à la construction de la piscine ?

Même si nous, élus du groupe Hennebont initiatives citoyennes, pensons que cet équipement est un besoin social évident pour Hennebont et sa région, nous sommes persuadés que ce

projet n'est pas le bienvenu aujourd'hui pour Hennebont et ses habitants.

Pourquoi ?

La majorité devra assumer les responsabilités de cet engagement politique inapproprié aujourd'hui au vu de l'état de santé des finances de notre commune.

Sur l'aspect dépenses d'investissement : sommes-nous prêts à accepter que le budget investissement de la ville soit en grande partie englouti par la construction de cette piscine ?

Sur l'aspect dépenses de fonctionnement : les travaux du complexe aquatique vont démarrer et à ce jour encore, nous ne connaissons pas de projet de fonctionnement de la piscine (horaires d'ouverture, tarification, créneaux horaires pour les écoles, les associations sportives...).

Est-ce important de connaître les conditions de fonctionnement avant le début des travaux ?

Un projet de fonctionnement de qualité est indispensable à une fréquentation optimum pour éviter que la commune ne se retrouve avec un outil sous exploité. Et plus l'outil sera sous exploité, plus la subvention d'équilibre sera élevée pour notre commune.

Qu'en est-il de l'intercommunalité ?

Monsieur le Maire et les élus du groupe majoritaire ont-ils invité les élus des communes voisines autour d'une table pour discuter ensemble du projet ? Vont-ils simplement leur demander de mettre la main à la poche afin d'éviter qu'Hennebont ne se noie sous le poids d'une subvention d'équilibre trop conséquente ? On ne nous dit pas tout ! Mais nous ne sommes que des « élus de l'opposition ».



LA BONNE NOTE / ... AUX ENFANTS !

Une très belle et très émouvante soirée a clôturé au centre socio culturel la semaine du 20ème anniversaire de la charte internationale des Droits de l'enfant. Voilà un beau projet intercommunal prouvant que les grandes causes et l'expression artistique effacent aisément les barrières communales.

L'école de musique d'Hennebont, entraînée par le dynamisme de Christophe Girard et de Fabienne Marsaudon, a illuminé cette soirée, illustrée par la danse hip hop (Quality Street), le chant et la poésie. Chaque article de la charte lu par des élus devenus pour un soir animateurs. En fin de soirée, Fabienne Marsaudon, très émue, a pris le temps de remercier tous les acteurs de ce beau projet.

Lionel Barjonet

LA FAUSSE NOTE / MAILLOT JAUNE !

Ouest-France a publié le 23 novembre dernier, les taux locaux d'imposition des 261 communes du Morbihan. Qu'est-ce qu'on y apprend ? Hennebont est classée 12ème pour la taxe d'habitation la plus élevée, 6ème pour le plus fort taux d'augmentation des impôts en 2009, 2ème pour la taxe sur le foncier bâti.

Ainsi au classement général, sur ces trois critères, Hennebont est « maillot jaune » de la ville la plus chère du Morbihan. Bien triste et douloureuse situation ! Et on ne vous parle pas de la nouvelle augmentation de 5% des taux, annoncée pour 2010, ni des tarifs municipaux qui ne sont pas en reste (de +2 à +5%) et des 750 000 € pompés aux abonnés du réseau d'eau pour renflouer le « Captain hôtel ».

André Hartereau

À NOTER / LA QUESTION DERANGE !

Pourquoi le maire a-t-il refusé d'inscrire une question rédigée par les élus Hic à l'ordre du jour du conseil municipal d'octobre ? Raison invoquée : « cette question n'est pas de la compétence du conseil municipal ».

Elle porte sur le combat que mène le personnel de l'office HLM Hennebont Blavet habitat pour dénoncer le manque de dialogue de la nouvelle direction. Fin 2008, une motion de soutien à la SBFM est adoptée à l'unanimité. En septembre, un vœu contre la privatisation de la Poste a été voté. Sujets qui ne sont pas de la compétence du conseil municipal !

Par ce prétexte, Gérard Perron, Maire et Président de l'office HLM, évite un débat contradictoire en public sur un sujet dérangeant. Sujet qui concerne directement un quart des hennebontais.

Gwendal Henry

ÇA DÉNOTE ! / « BIENVENUE CHEZ LES CH'TIS » !

Est-ce le succès du film « Bienvenue chez les Ch'tis » qui a poussé le maire à accorder un droit de place pour l'installation d'une baraque à frites face au collège Pierre et Marie Curie et au lycée Victor Hugo ? Jusqu'à présent, cette autorisation avait toujours été refusée afin de favoriser la restauration scolaire et une alimentation équilibrée des lycéens. Maintenant, le maire se fait l'apôtre de la liberté du commerce. Les temps changent... mais pas dans le bon sens !

Frédéric Toussaint



Pour masquer les étais qui tiennent les derniers vestiges de la Poterie, un simple store d'intérieur avait été installé en avril, lors de l'inauguration de la passerelle. Le cache-misère n'a évidemment pas résisté aux intempéries. Gwendal Henry

L'ACTU DU COLLECTIF /

/ LES THÈMES DE TRAVAIL

Depuis 5 ans, le Collectif citoyen hennebontais garde un œil très grand ouvert et est attentif à tous les dossiers qui concernent tous les citoyens hennebontais et l'avenir de notre ville. Parmi les dossiers sur lesquels l'association travaille actuellement et qui vont donner lieu à des rendez-vous concrets dans les semaines à venir : les **déplacements** ; l'**Agenda 21 local et intercommunal** ; la **vie et l'évolution des conseils de quartier** et la **démarche participative**.

/ CHEZ VOUS OU CHEZ NOUS, C'EST COMME VOUS LE SOUHAITEZ !

Si vous avez envie d'en connaître davantage sur la vie municipale, aborder un sujet d'actualité, parler de la vie de tous les jours à Hennebont ou évoquer des projets « citoyens, solidaires et durables » pour Hennebont, le Collectif citoyen hennebontais propose d'organiser des réunions de proximité à domicile. Rien de plus simple. Vous invitez vos voisins, amis ou collègues de travail. Vous nous contactez. Et nous organisons la rencontre, soit à votre domicile, soit chez l'un des membres du Collectif citoyen hennebontais ou l'un des élus municipaux Hennebont initiatives citoyennes.

Contacts : Frédéric Toussaint, 02 97 36 59 44 ; Jean-Luc Henry, 06 67 01 15 89 ; André Hartereau, 06 15 11 19 44 ; Jean-Pierre Henry, 06 73 09 07 14.

LES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX /

Les débats du conseil municipal sont ouverts au public. Attention, l'accès se fait par l'arrière de la mairie. Dates : Jeudi 17 décembre 2009, 28 janvier 2010, 25 février 2010, à partir de 18 h.

SOUSCRIPTION & SOUTIEN 2010 : 5€ MINIMUM (4 NUMEROS)

Nom : Prénom :
Adresse : Mail (facultatif) :

Coupon à reproduire et à envoyer au Collectif citoyen hennebontais, maison des associations, place Gérard Philipe, 56700 Hennebont. Joindre votre règlement à l'ordre du Collectif citoyen hennebontais.



PUBLICATION DU COLLECTIF CITOYEN HENNEBONTAIS

Directeur de la publication : Frédéric Toussaint, 02 97 36 59 44.
Commission publication : Lionel Barjonet, 02 97 36 17 27.
Souscription & soutien : Bernard Canal. Adresse postale : maison des associations, place Gérard Philipe, Hennebont.
Mail : collectif@cchennebont.net

KARTA Y'AR D'AR BREZHONEG SINET !
LA CHARTE "OUI AU BRETON" SIGNÉE !

Sinet vo Karta ya d'ar brezhoneg get kumun an Henbont. Muioc'h a vrezhoneg a vo gwelet e straedoù ar gumun. Un dra vat eo, hag a oa bet lakaet war brogramm Hennebont initiative citoyenne ivez.

La Charte Ya d'ar brezhoneg, "Oui au breton", va être signée par la commune d'Hennebont. C'est une bonne chose, qui avait été inscrite également dans le programme de la liste Hennebont initiatives citoyennes.

An dra-se a ziskouez ur youl met, evit kas à-raok ar brezhoneg en Henbont da vat, eh eus labour c'hoazh : ret eo digoriñ klasoù divyezhek nevez, evel ma z'eus ba' skol privez Sant Jili, hag e skolaj sant Felix. Met tamm brezhoneg ebet barzh ar skolioù publik en Henbont ! Hag ar gumun n'he deus ket lakaet an dra-se e-mesk ar pennadoù sinet geti er garta. Domaj bras eo.

Cela montre une volonté mais, pour faire progresser la langue bretonne à Hennebont, il y a encore du boulot : il faut ouvrir de nouvelles classes bilingues, comme il y en a à l'école privée de Saint-Gilles et au collège Saint-Félix de Kerlois. Mais pas de breton dans les écoles publiques hennebontaises ! Et la commune n'a pas signé l'article de la charte qui prévoit un soutien au développement des écoles bilingues. C'est dommage !

Ha get ar re gozh ? Bez zo c'hoazh, sur awal-c'h, tud hag a gomz brezhoneg e tier ar re gozh. Ne vo ket graet netra gete, pe evite ? Et les anciens ? Il y a, sans doute, des personnes qui, dans les maisons de retraite, connaissent le breton. Des bretonnants qui ne peuvent plus parler leur langue maternelle. On ne fait rien avec eux, ni pour eux ?

Ar brezhoneg a zo c'hoazh ur yezh vev, met lakaat panneloù er straedoù n'eo ket trawalc'h evit he derc'hel bev. Traoù sort-se a chañch ar c'hlinkadur, an dekorum, met ne lak ket an dud da gomz.

Le breton est encore une langue vivante et mettre des panneaux bilingues dans les rues est positif mais ce n'est pas ce qui fait qu'une langue reste vivante. Cela change le décor, le décorum, mais cela ne fait pas parler breton.

Ya d'ar brezhoneg et y'a du boulot !

Corentin Le Maout

